



ATTITUDE DU CDOMK69 PENDANT L'ANNÉE 2021 FACE À LA COVID.

1ère VAGUE :

- **PO47 du 17 mars** : - annonce de la fermeture des cabinets à la demande du CNO.
- Importance de la prise en charge à domicile des patients fragiles.

Message du CDOMK69 : « **c'est à chaque professionnel de juger de l'urgence du soin : la Kinésithérapie respiratoire évidemment mais aussi le post-opératoire immédiat, les risques de pro cubitus etc...L'Ordre ne devrait pas être obligé de vous imposer cette réflexion votre diagnostic kinésithérapique devrait vous la permettre** ».

- **PO 48 du 19 mars** : -Dernières recommandations du CNO : Rester joignable, continuer les domiciles, poursuivre en EHPAD.
- **PO 49 du 22 mars** : - En accord avec l'URPSMK annonce de la création de la liste Urgence kinésithérapique respiratoire ; rappel du rôle important des syndicats locaux et incitation à les contacter.
- **PO 50 du 26 mars** : - Création de la liste kinésithérapeutes réservistes (sauf kiné respi) pour éviter l'hospitalisation ou ré hospitalisation des patients fragiles ; 1^{ère} notion sur le téléssoin ; rappel du rôle important des initiatives locales : CPTS, Hôpitaux, URPS, les services HAD...
- **PO 51 du 29 mars** : Annonce de la dotation de masques par la Région ARA.
- **PO 52 du 4 avril** : Activation des listes L1 et L2 et plate-forme RENFORT-COVID = » c'est toute la chaîne kinésithérapique de la Réa au retour à domicile en passant par l'hôpital et le SSR qui est reconstituée ».

Description des aides financières pour les Kinés.

Rappel aux quelques irresponsables qui continuent les soins non urgents
« **Dès lors les règles de confinement imposées à tous sont bafouées et l'effort collectif consenti risque d'être réduit à néant par ces agissements irresponsables à des seules fins économiques** ».

- **PO 53 du 17 avril** : rappel sur l'exercice pendant le confinement : **Chaque kinésithérapeute est responsable de ses actes, et en aucun cas votre CDO ne peut**

vous donner un blanc seing pour vous dicter ce que vous devez faire, il en est de votre responsabilité.

Il appartient aux masseurs-kinésithérapeutes, conformément à ces recommandations et dans le respect de leurs obligations déontologiques, de maintenir sous forme de visites à domicile les soins dont l'interruption aurait des conséquences graves sur la santé de leurs patients. »

- **PO 55 du 2 mai** : Suite à la réunion CRO, URPS et ARS il faut continuer de privilégier les soins à domicile, le télésoin et garder les soins en cabinet que pour l'exception, jouer aussi sur la prévention et l'éducation. Rappel du Guide de Bonne Pratique du CNO. Annonce de la distribution des EPI par les élus du CDOMK69 dans dix pharmacies sur le département en son ensemble.
- **PO 56 du 5 juin** : Remerciements à tous les partenaires qui ont participé à nos côtés à la gestion de cette 1^{ère} vague ; Rappel des dons de visières du CNO ; formulaire du **Consentement libre et éclairé du patient**.
- **PO 57 du 6 juin** : Aide pour les protections plexiglass par la Région ARA.
- **PO 58 du 8 juin** : Dernières recommandations du GUIDE DE BONNE PRATIQUE du CNO.
- **PO 59 du 29 juin** : Nouvelle dotations de Kits par la Région ARA ; Conseils sur l'utilisation des Climatiseurs pendant les grosses chaleurs (lien de l'URPS : recommandations du 26 juin 2020)
- **PO 60 du 23 juillet** : 1^{ère} annonce « SPECIAL ENTRAIDE COVID » du CNO.
- **PO 61 du 29 août** : Modalités à respecter pour bénéficier de l'Entraide COVID du CNO ;

2^{ème} VAGUE :

- **PO 62 du 23 octobre** : la 2^{ème} vague est là : Couvre-feu dès 21h.
- **PO 63 du 5 novembre** : Conseil de téléchargement de Tous Anti Covid, message de Pascale MATHIEU : « nous avons appris et évolué », ***Les gestes nécessaires à la protection des patients sont maintenant maîtrisés par tous et permettent leur prise en charge en toute sécurité. Il convient de poursuivre les soins, au cabinet comme à domicile, dans le respect le plus strict des gestes barrières.*** Exercices en EHPAD. Entraide Spéciale COVID versée par votre CDOMK69 ; conseil de se vacciner contre la grippe saisonnière.
- **PO 64 du 26 novembre** : Annonce de la **Campagne de dépistage massif** de la Région ARA soutenue par le CRO les CDO de la région et les URPS.